

EQUITA LYON NRHA EUROPEAN DERBY
EQUITA LYON NRHA GRAND PRIX
EQUITA LYON FRENCH FUTURITY

FORMULAIRE D'INSCRIPTION / ENTRY FORM

Ce formulaire ne réserve pas le boxe / This form doesn't book stall

Lyon Eurexpo, Avenue Louis Blériot, 69680 Chassieu, France

Date limite d'inscription : 4 Octobre 2022 / *Deadline for entries: October 4th 2022*

CHEVAL/HORSE

Nom / Name:

NRHA US Competition License: Race / Breed:

Sexe : [] Mare [] Stallion [] Gelding Colour :

Année et pays de naissance / *Birthdate* and country of birth:

PROPRIETAIRE/OWNER

Nom de l'élevage-écurie / *Stable Name* :

Nom / Name: Prénom / First Name:

NRHA US ID N°:

Participant à/*participating to* :

Responsable/ *Manager* :

Adresse/Address :

Code Postal/*Zip Code* : Ville/*City* : Pays/*Country* :

Tel. : E-mail:

CAVALIER/RIDER

Nom / Name:.....Prénom / First Name:

Nom de l'élevage-écurie / *Stables*:NRHA US ID N°:

Date de naissance / *Birthdate* :

Adresse/ Address :

Code Postal/*Zip Code* : Ville/*City* : Pays/*Country* :

Tel. : E-mail:

IMPORTANT : VOTRE ADRESSE E-MAIL EST INDISPENSABLE POUR TOUT TYPE DE COMMUNICATION
VERY IMPORTANT: FOR ALL COMMUNICATION, YOUR EMAIL ADDRESS IS ABSOLUTELY NECESSARY

ATTESTATION DE CESSIION DE DROIT A L'IMAGE
CERTIFICATE OF IMAGE REPRODUCTION RIGHT

A l'attention de tous les participants au salon, gardiens et/ou propriétaires d'équidés/Attention to every association member, owner or donkeys, ponies and horses keepers taking part in the exhibition

Je soussigné Mlle, Mme, M/ I, the undersigned Miss – Mrs – Mr

Cavalier ou gardien d'équidés/ Rider or guardian of the horse / horses

Propriétaire/ Owner.....

Déclare par la présente céder mon droit à l'image, à la société GL events Equestrian Sport ou toute autre société intégrée au groupe GL events à :

- filmer et photographier mon image ainsi que celle de mes chevaux et/ou biens à l'occasion du Salon ;
- fixer, exploiter, reproduire, diffuser et communiquer les images susvisées sur les supports de fixation suivants : catalogues commerciaux, sites internet www.gl-events.com, www.equitalyon.com, chaîne de télévision interne à Eurexpo à l'occasion du Salon, chaîne de télévision interne au groupe GL events et plus généralement via tout moyen de télédiffusion, numérisation, écrit, vidéo

Le groupe GL events pourra utiliser directement et/ou indirectement ces images dans le cadre de la présentation et/ou promotion de son activité et/ou son savoir-faire, ce **que j'accepte expressément.**

- Durée : 3 ans
- Territoire : Monde Entier
- Supports de fixation et de diffusion : brochures, magazines, catalogues, intranet, internet, tout système interactif destiné aux téléphones mobiles, extranet, CD-Rom, DVD, blu ray, clé USB, banques d'images, mailings, affichage, presse, papiers, objets publicitaires (pin's, t-shirts, porte-clés), diffusion cinématographique, télédiffusion y compris câble, satellite, ondes hertziennes ou tout autre support et procédé de fixation ou d'enregistrement, pouvant être utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles, d'information et d'illustration à usage interne et externe.

Cette autorisation de diffusion est consentie gratuitement.

Hereby declare that I transfer my image rights to GL events Equestrian Sport and any other company integrated to GL events to:

- *Film and take photographs of myself and my horses and/or of the exhibited goods.*
- *Fix, operate, reproduce, broadcast and communicate these pictures on the following fixation supports: business catalogue, www.gl-events.com, www.equitalyon.com websites, Eurexpo and GL events television for the trade show and any other television broadcasting, digital, paper, and video.*

GL events can use directly and/or indirectly these pictures for its activity and/or its know-how presentation and/or promotion, what I totally accept.

- *Duration: 3 YEARS*
- *Region: WHOLE WORLD*
- *Capture and dissemination media: brochures, magazines, catalogues, intranet, Internet, any interactive system designed for mobile phones, extranet, CD-Rom, DVD, blu ray, USB key, image banks, mailshots, posters, press, papers, publicity material (badges, T-shirts, keyrings), film, television broadcasts including cable, satellite, radio waves or by any other means and processes of capturing or recording, for the purposes of advertising, promotion, information and illustration for internal and external use.*

I freely consent to this agreement.

Date : / / 2022

Signature :

NRHA EUROPEAN DERBY

	Classes	Added	Pattern	Tarif	Total
NON PRO LEVEL 1 RIDER	Non Pro Level 1 + Level 2	7 000€ + 14 000€	6,10	320€	
	Non Pro Level 1 + Level 2 + Level 3	7 000€ + 14 000€ + 21 000€		510€	
	Non Pro Level 1 + Level 2 + Level 3 + Level 4	7 000€ + 14 000€ + 21 000€ + 30 000€		760€	
NON PRO LEVEL 2 RIDER	Non Pro Level 2 + Level 3	14 000€ + 21 000€		420€	
	Non Pro Level 2 + Level 3 + Level 4	14 000€ + 21 000€ + 30 000€		670€	
NON PRO LEVEL 3 RIDER	Non Pro Level 3 + Level 4	21 000€ + 30 000€		540€	
NON PRO LEVEL 4 RIDER	Non Pro Level 4	30 000€		350€	
Horse with earnings <=\$5000	<i>Gunna Sparkle</i> Novice Horse Non Pro Derby Level 4 (to add to one of the non pro classes above)	3000€		70€	
APHA horse, rider and owner	APHA Non Pro Derby Level 4 (to add to one of the non pro classes above)	1320€		130€	
RIDERS 18 AND YOUNGER	European Derby Youth Non Pro (to add to one of the non pro classes above)	JP (50%)		70€	
OPEN LEVEL 1 RIDER	Open Level 1 + Level 2	13 000€+ 26 000€	8,12	410€	
	Open Level 1 + Level 2 + Level 3	13 000€+ 26 000€+ 39 000€		680€	
	Open Level 1 + Level 2 + Level 3 + Level 4	13 000€+ 26 000€+ 39 000€+ 52 000€		1010€	
OPEN LEVEL 2 RIDER	Open Level 2 + Level 3	26 000€+ 39 000€		570€	
	Open Level 2 + Level 3 + Level 4	26 000€+ 39 000€+ 52 000€		900€	
OPEN LEVEL 3 RIDER	Open Level 3 + Level 4	39 000€+ 52 000€		730€	
OPEN LEVEL 4 RIDER	Open Level 4	52 000€		460€	
Horse with earnings <=\$5000	<i>LL Technologie</i> Novice Horse Open Derby Level 4 (to add to one of the open classes above)	3000€		70€	

APHA horse, rider and owner	APHA Open Derby Level 4 (to add to one of the open classes above)	1320€		130€	
TOTAL 1					

NRHA GRAND PRIX

	Classes	Added	Pattern	Tarif	Total
NON PRO	<i>Quarter Dream</i> Intermediate Non Pro	3 500€	8	140€	
RIDERS 50 AND OLDER	Prime Time Non Pro (to add to the Intermediate Non Pro)	JP (50%)		50€	
NON PRO	<i>Elementa</i> Non Pro	7 000€	14	240€	
	Limited Non Pro	440€		60€	
	<i>Elementa</i> Non Pro + Limited Non Pro	7 000€ + 440€		270€	
YOUTH	<i>Quarter Dream</i> Youth 13&Under	-	6	10€	
	<i>Quarter Dream</i> Youth 14-18	-		10€	
OPEN	<i>Elementa</i> Open	10 000€	9	300€	
	Intermediate Open	5 000€		240€	
	Limited Open	440€		60€	
	<i>Elementa</i> Open + Intermediate Open	10 000€ + 5 000€		440€	
	<i>Elementa</i> Open + Intermediate Open + Limited Open	10 000€ + 5 000€ + 440€		470€	
	Intermediate Open + Limited Open	5 000€ + 440€		270€	
	<i>Elementa</i> Open + Limited Open	10 000€ + 440€		330€	
RIDERS 50 AND OLDER	Prime Time Open (to add to one of the Open classes above)	JP (50%)	50€		
TOTAL 2					

FRENCH FUTURITY 4 ANS / 4 Y.O.

	Classes	Added	Pattern	Tarif	Total
NON PRO LEVEL 1,2 RIDER	Non Pro Level 2	2 200€	10	120€	
	Non Pro Level 2 + Level 4	2 200€+ 3 300€		200€	
NON PRO LEVEL 3,4 RIDER	Non Pro Level 4	3 300€		140€	
OPEN LEVEL 1,2 RIDER	Open Level 2	3 400€	12	140€	
	Open Level 2 + Level 4	3 400€+ 5 100€		250€	
OPEN LEVEL 3,4 RIDER	Open Level 4	5 100€		180€	
TOTAL 3					

PAID WARM UP AND OFFICE FEES

	Tarif	Total
Lundi – Paid warm up réservé aux chevaux concourant dans les classes Non Pro / Monday – Paid warm up reserved to horses competing in Non pro classes	30€	
Mardi - Paid warm up réservé au chevaux concourant dans les classes Open and Youth / Tuesday - Paid warm up reserved to horses competing in Open and Youth classes	30€	
Doping fee (mandatory per horse)	25€	
Video fee (mandatory)	25€	25€
Office Charge (mandatory)	30€	30€
Late Office Charge	30€	
TOTAL 4		

TOTAL

	TOTAL
Total 1 : NRHA EUROPEAN DERBY classes	
Total 2 : NRHA GRAND PRIX classes	
Total 3 : FRENCH FUTURITY 4 ANS / 4 Y.O. classes	
Total 4 : Paid Warm Up and Office Fees	
TOTAL	

EQUITA REINING
Programme / *Schedule*

Lundi/ Monday 24/10	PAID WARM UP (reserved to horses competing in Non Pro classes)	-
Mardi/Tuesday 25/10	PAID WARM UP (reserved to horses competing in Open classes)	-
Mercredi/Wednesday 26/10	NRHA EURODERBY & <i>Gunna Sparkle</i> Novice Horse Derby NON PRO GO 1 – SECTION 1	<i>Pattern 6</i>
	DEMONSTRATION	
	NRHA EURODERBY & <i>Gunna Sparkle</i> Novice Horse Derby NON PRO GO 1 – SECTION 2	<i>Pattern 6</i>
Jeudi/Thursday 27/10	NRHA EURODERBY & <i>LL Technologie</i> Novice Horse Derby OPEN GO 1 – SECTION 1	<i>Pattern 8</i>
	DEMONSTRATION	-
	NRHA EURODERBY & <i>LL Technologie</i> Novice Horse Derby OPEN GO 1 – SECTION 2	<i>Pattern 8</i>
	Draw Party	
Vendredi/Friday 28/10	PAID WARM UP (reserved to Futurity Open Horses)	
	NRHA EURODERBY & <i>Gunna Sparkle</i> Novice Horse Derby NON PRO FINAL – SECTION 1	<i>Pattern 10</i>
	DEMONSTRATION	
	FRENCH FUTURITY OPEN	<i>Pattern 12</i>
	NRHA EURODERBY & <i>Gunna Sparkle</i> Novice Horse Derby NON PRO FINAL – SECTION 2	<i>Pattern 10</i>
	PAID WARM UP (reserved to Futurity Non Pro Horses)	
Samedi/Saturday 29/10	<i>Elementa</i> GRAND PRIX NON PRO & LIMITED NON PRO	<i>Pattern 14</i>
	FRENCH FUTURITY NON PRO	<i>Pattern 10</i>
	DEMONSTRATION	-
	NRHA EURODERBY & <i>LL Technologie</i> Novice Horse Derby OPEN FINAL – SECTION 1	<i>Pattern 12</i>
<i>nocturne</i>	NRHA EURODERBY & <i>LL Technologie</i> Novice Horse Derby OPEN FINAL - SECTION 2	<i>Pattern 12</i>
Dimanche/Sunday 30/10	<i>Quarter Dream</i> GRAND PRIX YOUTH	<i>Pattern 6</i>
	<i>Quarter Dream</i> GRAND PRIX INTERMEDIATE NON PRO & PRIME TIME NON PRO	<i>Pattern 8</i>
	DEMONSTRATION	
	<i>Elementa</i> GRAND PRIX OPEN & INTERMEDIATE OPEN & LIMITED OPEN & PRIME TIME OPEN	<i>Pattern 9</i>

REGLEMENT
*GENERAL RULES***Information
Générale /
General
Information**

En remplissant et en signant le formulaire d'engagement, le cavalier reconnaît et accepte les conditions du Rulebook de la NRHA, les règles de la demande de participation éleveur/compétiteur de l'organisateur, les règles liées à la médication, les règles de compétition FEI, et atteste céder son droit à l'image. Des contrôles médicaux peuvent se produire inopinément. En signant le formulaire d'engagement, le responsable du cheval confirme que le cheval n'a pas de maladie contagieuse, et qu'il bénéficie d'une assurance en responsabilité civile. Les modifications de réservation/inscription ne peuvent se faire que par le biais du show office.

With the submission of this entry, the rider accepts the rulebook of the NRHA, the rules on the breeders/competitors contract of participation, the medication regulations, FEI General Regulations and the certificate of image reproduction right. Medication controls can happen any time. Signing the entry form confirm that the horse is free of contagious diseases and that a third party insurance has been taken. Changes in bookings and entries may only be made through the show office.

Covid 19

L'ensemble des participants s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur applicables et notamment aux prescriptions en matière de lutte contre le COVID 19.

All participants agree to comply with the applicable regulations in force and in particular with the requirements for the control of COVID 19.c

Documents

Les cartes de membres NRHA US des cavaliers et des propriétaires sont nécessaires pour la participation, ainsi que la licence de compétition pour le cheval. Si vous n'avez pas votre carte de membre ou que votre cheval n'a pas sa licence de compétition, nous sommes à votre disposition pour vous fournir des cartes et licences provisoires. Les papiers du cheval doivent être présentés au show office.

Current NRHA's memberships are mandatory to compete, as well as the competition licence for the horse. If you are not a member yet, and your horse doesn't have a licence, we can provide temporary membership cards and licences. The horse's passport must be provided to the showoffice.

Boxes/Stalls

Les boxes doivent être réservés auprès d'Equita Lyon. Aucune garantie de disponibilité pour les réservations tardives. Les boxes seront attribués selon l'ordre strict de réservation : premier arrivé, premier servi. Accueil des chevaux à partir de 14h30 le dimanche 23 octobre. Le formulaire est disponible par mail à florence.chaury@gl-events.com. **Le gardien de l'équidé accepte par la présente les CGV Cheval Liberté jointes.**

Stalls must be booked to Equita Lyon. No guarantee for late stalls reservations. Stalls will be given following the date of booking: first come, first served. Arrival of the horses from 2:30 pm on Sunday, October 23. The form is available by demand to florence.chaury@gl-events.com. The guardian of the horse hereby accepts the attached Cheval Liberté Terms and Conditions.

**Païement /
Payment**

Les inscriptions doivent être payées **avant le 4 Octobre 2022** par chèque à l'ordre de GL events Equestrian Sport ou par virement (coordonnées bancaires ci-dessous). *Entries must be paid by October 4th - 2022 by bank transfer to*

Reference : Equita Lyon 2022 – **NOM CHEVAL/HORSE NAME very important**

Domiciliation : CIC GRANDES ENTREPRISES LYON							
Banque : 10096		Guichet : 18100		Compte : 00034443701			Clé : 57
IBAN FR76	1009	6181	0000	0344	4370	157	BIC/SWIFT : CMCIFRPP

Après le 4 Octobre, aucune annulation ne se sera prise en compte : l'office charge, le doping fee et les inscriptions sont dus, à l'exception de 50% des inscriptions en cas de présentation au moment de l'annulation d'un certificat vétérinaire (ou certificat médical pour le cavalier). Après le 23 Octobre 2022 aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

After October 4th no cancellation permitted: Office charge, doping fee, entries have to be paid; excluding 50% of entries if there is a veterinarian certificate (or medical certificate) at the time of the cancellation. After October 23th the entry lists will be official and there is no refund.

**Inscriptions
sur place /
Entries on the
show**

L'inscription à une classe est possible, avec un supplément de 20%, jusqu'à 18 heures le jour avant la date de la classe. Cependant, afin de pouvoir respecter certains engagements de programme, le bureau se réserve le droit de clôturer certaines classes à n'importe quel moment après la date limite d'inscription.

Entries can be made until 6pm the day before the required class with à 20% late fee. However, in order to respect some mandatory starting times, the show office reserves the right to close some classes any time after the entries deadline.

**Médicament
et Dopage /
Medication
Doping**

Pour respecter notre engagement sur le bien-être animal, le show sera soumis aux règles FEI sur le Reining, article 316-1. Le traitement des chevaux avec des substances ou des drogues étrangères qui ne sont pas autorisées par les lois FEI ou française est interdit. Tous les chevaux participant sont susceptible d'être contrôlés.

In order to respect our commitment to the welfare of the horse, the show is submitted to FEI Rules of Reining, article 300.5. The treatments of horses with foreign substances or drugs, which are not allowed according to the doping laws of the FEI and/or the country of France, are prohibited. All horses are subject to be controlled.

**Mineurs /
Youths**

Une protection individuelle céphalique ajustée, répondant aux normes équestres en vigueur, et plus communément dénommée casque ou bombe, est obligatoire pour tout mineur à cheval dans l'enceinte du concours. La jugulaire doit être attachée et ajustée. Toute autre protection améliorant la sécurité du pratiquant et adaptée aux sports équestres est autorisée sous la responsabilité du cavalier. Pour les classes Youth même les cavaliers qui ont 18 ans et plus doivent porter la bombe.

All minors are obliged to wear a correctly regulated skull protection which conforms to equestrian standards, a helmet or riding hat, while riding in the facility. The chin strap must be adjusted and attached. All other protections adapted to equestrian events are authorized under the rider's responsibility. For the Youth classes, riders aged 18 or more have to wear a helmet.

- Novice Horse Derby Classes** Pour s'inscrire dans une classe Novice Horse Derby le cheval doit avoir des gains minor ou égal à \$5000 dans sa carrière. Pour s'inscrire dans une classe Novice Horse Derby le cheval doit être inscrit dans une classe de l'European Derby conjointe.
To entry in one of the Novice Horse Derby classes the horse must have lifetime earning less or equal to \$5000. To entry in a Novice Horse Derby class the horse must be entered in a concurrent European Derby class too.
- NRHA European Derby** Voir le fichier NRHA 2022 Euroderby Conditions.
See NRHA 2022 Euroderby Conditions file
- French Futurity** Pour chevaux de 4 ans. A deux mains avec snaffle bit/hackamore ou à une main avec mors de bride. Voir le fichier NRHA 2022 French Futurity Conditions.
Only for 4 years aged horses. Horses can be showed two hands with snaffle bit/Hackamore or one hand with legal bit. See NRHA 2022 French Futurity Conditions file.
- Programme / Schedule** Le Show office se réserve le droit de changer l'ordre et l'horaire des épreuves.
The show Office can change the time schedule.
- Show Office** Envoyer les inscriptions à / *Send entry forms to :*
Andrea Pappaianni
Email : shows@ai-pap.com
Tél : 0034 681 92 42 72
- Lieu / Place** Lyon Eurexpo, avenue Louis Blériot, 69680 Chassieu, France
- Assurances-responsabilité / Insurance - Liability** La responsabilité de GL events Equestrian Sport ainsi que de EQUITA concours au titre du présent contrat ne pourra être recherchée que dans la limite de ses couvertures d'assurance. La responsabilité contractuelle de GLES et de EQUITA concours est limité à la somme de 5 000 €. Par la présente le concurrent renonce à engager la responsabilité de la NRHA.
The liability of GL events Equestrian Sport and EQUITA concours under this contract may only be sought within the limits of its insurance cover. The contractual liability of GLES and EQUITA concours is limited to the sum of €5,000. The competitor hereby waives the liability of the NRHA
- Organisation** Organisateur : Equita Lyon
Responsable Pôle Western : Christine Rigollet / Ines Gautier
Communication : Muriel De Moubray
Show Manager Reining : Andrea Pappaianni
Show Secretary : Mariannick Domont Perret
Judges : Maik Bartmann, Adi Wagner, Lyne Laforme, Franck Perret, Alessandro Meconi, Eugenio Latorre (monitor)
Bit Judge : Henri Kuehnel
Stewards : Alessandro Dezzutto, Maura Moraglione, Enrico Giarretta
Scribes : Nikolett Legindi, Fredy Laval, Claire Boivin Naumcev, Maria Sonia Novoa Novoa, Anne Marie Pareyn
Marechal Ferrant : Enguerran Giraud

Les primes seront versées à : _____

Bénéficiaire/Account owner : _____

Coordonnées Bancaires/Bank Account : _____

L'inscription est effectuée par / *The entry is made by* : _____ et
j'accepte d'être entièrement responsable de tous les paiements. Toute facture non payée sera envoyée
au "board" NRHA. / *and I accept to be fully responsible for all payments. All non-paid bills will be sent
to the NRHA board.*

Avec ma signature j'accepte les règles de la compétition et en particulier celles concernant le bien-être
animal (article 300.5, règles FEI)

*By signing this document, I agree to accept the rules of the competition, particularly those concerning
the animal welfare (article 300.5 FEI rules).*

DATE : / /2022

SIGNATURE :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, GL events Equestrian Sport (ci-après « GL »), responsable de traitement, traite les données renseignées dans ce formulaire aux fins de traitement de votre réservation (base juridique : l'exécution d'un contrat), de prospection commerciale (base juridique : votre consentement, qui peut être retiré à tout moment par la suite) par (i) GL (*sauf si vous cochez ci-après []*), (ii) les partenaires de GL (autres entités [en particulier du Groupe GL events], associations, presse...) (*sauf si vous cochez la case ci-après []*). Les destinataires de vos données sont les services concernés de GL, ses partenaires et sous-traitants, le cas échéant. GL conserve vos données le temps nécessaire au traitement de votre réservation, à la réalisation d'obligations légales et, lorsque nous faisons de la prospection commerciale, pour une durée maximale de cinq ans à compter du dernier contact effectif avec le prospect/client (sauf exceptions justifiées par un contexte particulier). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de limiter les traitements effectués sur vos données ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous souhaitez que soient exercés, après votre décès, vos droits. Vous êtes expressément informé que vous disposez également d'un droit **d'opposition** au traitement de vos données pour des motifs légitimes/à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits, merci d'adresser un email à l'adresse suivante : data@gl-events.com. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

CONDITIONS SANITAIRES**VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier****Contrôle à l'arrivée**

Dans le cadre de la sécurité sanitaire sur le salon EQUITA LYON, des examens cliniques gratuits, systématiques et obligatoires sont effectués à l'entrée des animaux sur le site d'EUREXPO.

Les équidés devront être présentés dans un bon état général et tous disposer des éléments indiqués ci-après.

Si l'examen clinique est suspect, il peut être imposé de conserver l'animal en quarantaine dans des boxes extérieurs au salon, et dans les cas les plus graves de refuser l'entrée sur le salon.

Si des examens complémentaires doivent être réalisés afin d'orienter une décision d'autorisation d'entrée sur le salon, ces examens complémentaires seront à votre charge et à régler sur place.

Les vétérinaires et le Comité d'Organisation se réservent le droit d'exclure tout cheval ne répondant pas à ces conditions.

Éléments obligatoires**Pour tous les chevaux**

- **Livret d'identification de l'équidé avec signalement graphique** et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras ou attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras.
- **Transpondeur électronique**
- **Certificat de type 2*** pour le moyen de transport des chevaux pour les transports de plus de 8 heures.
- **Certificat de compétence*** pour la personne qui conduit les chevaux (CAPTAV pour la France).

* En cas de visite de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône (DDPP), ces documents peuvent vous être demandés.

Equidés stationnés en France

- **Une attestation sanitaire** du vétérinaire habilité de l'exploitation de départ indiquant que les chevaux ou espèces équinées exposés sont indemnes depuis au moins 30 jours de signe clinique de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine). Elle doit comporter le n° d'ordre du vétérinaire, l'adresse du lieu de résidence habituel des chevaux, le nom + N° SIRE ou transpondeur du ou des chevaux concerné(s) par l'attestation.

Equidés en provenance de pays étrangers

- Copie du certificat généalogique et zootechnique délivré par le pays tiers d'origine et visé par les autorités (cf. **Article D653-111** du code rural), soit :
 - ⇒ **Intra CEE** : certificat issu du système TRACE NT
<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>
Nom: **GL events Equestrian-EQUITA LYON CHI**- 45310056200033
Adresse à compléter : 1 avenue Louis Blériot – 69680 CHASSIEU – France
 - ⇒ **Hors CEE GRAND EXPORT** : se conformer à la législation et la réglementation du pays de provenance en corrélation avec les dispositifs français : vaccination, documents de transport, protocole sanitaire (éventuelle obligation de quarantaine), protocole douanier (carnet ATA ou admission temporaire).

Pour toute question, merci de contacter :

1. **Votre vétérinaire**
2. **Votre service vétérinaire compétent (DDPP pour la France)**
3. **Monsieur Philippe APERT** : apert.philippe@gmail.com, +33607764243

Les chevaux non identifiés ne seront pas acceptés.

CONDITIONS SANITAIRES**VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier****Vaccination****Equidés de plus d'1 an**

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non propriétaire de l'animal.

1. Pour tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 :

- a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
- b) Rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

2. Pour tout équidé dont la primo-vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 :

- a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
- b) Rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois,
- c) Rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.

Equidés de moins d'1 an

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non propriétaire de l'animal.

Une primo vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours sera obligatoire.

Pour les poulains nés en début d'année, rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois.

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.

Vaccination contre la Rhinopneumonie recommandée.

Poulains non sevrés

- Signalement sous la mère ou certificat de saillie.
- Transpondeur électronique obligatoire.

Faute de présenter l'ensemble des éléments décrits dûment complétés et à jour,
l'entrée de l'équidé sur le salon sera refusée.

Services vétérinaires

Une permanence vétérinaire sera assurée pendant les heures d'ouverture d'Equita Lyon.

Les urgences seront assurées 24h/24h.

Toute intervention sera à vos frais.

Pour rappel, les équipes de vétérinaires étant à disposition de tous les équidés du salon, il reste possible qu'aucun d'entre eux ne soit disponible immédiatement à votre arrivée.

Merci de votre compréhension.

HEALTH CONDITIONS**VETERINARIAN: Champ du Perier Equine Clinic****Inspection upon arrival**

As part of health safety procedures at the EQUITA LYON exhibition, free and mandatory clinical examinations are systematically conducted on the arrival of the equines at the Eurexpo site.

Horses must be in a good overall condition and each of the elements listed below must also be presented.

If the clinical examination is debatable, the animal/horse may be placed in quarantine stables that are situated outside the exhibition, and in more severe cases, the horse will be refused admission to the exhibition.

All of the extra examinations and tests are at the animal/horse owner's expense and have to be paid on site.

Veterinarians and the Organising Committee reserve the right to exclude any horse which does not meet these conditions.

Mandatory elements**For all horses**

- **The identification papers with the description** noted by an official veterinarian or a studbook agent or provisional certificate for those waiting for the definitive description of the studbook.
- **An electronic transponder.**
- **Type 2 certificate*** for the means of transport of horses for transports longer than 8 hours.
- **Certificate of competence*** for the person driving the horses (CAPTAV for France).

* In case of a visit from the Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône (DDPP), these documents may be requested.

Horses in France

- **A health certificate** from the licensed veterinarian of the departure farm stating that the horses or equine species being exhibited have been free for at least 30 days from clinical signs of any Category 1 infectious disease (Equine Infectious Anemia, West Nile Disease, African horse sickness). It must include the order number of the veterinarian, the address of the horses' usual place of residence, the name and SIRE number or transponder of the horse(s) concerned by the certificate.

Horses from foreign countries

- A copy of the pedigree and zootechnical certificate issued by the country of origin and endorsed by the authorities (**see Article D653-111 of the French Rural Code**):
 - ⇒ **Intra EEC:** Certificate from the TRACE NT system
<https://webgate.ec.europa.eu/cas/login>
Reference: **GL events Equestrian-EQUITA LYON CHI**- 45310056200033
Adress to be completed: 1 avenue Louis Blériot – 69680 CHASSIEU - FRANCE
 - ⇒ **Outside the EEC GRAND EXPORT:** comply with the legislation and regulation of the country of origin in correlation with the French systems: vaccination, transport documents, sanitary protocol (possible obligation of quarantine), customs protocol (ATA carnet or temporary admission).

For any questions, please contact:

1. **Your veterinarian**
2. **Your competent veterinary service (DDPP for France)**
3. **Mr Philippe APERT : apert.philippe@gmail.com, +33607764243**

Unidentified horses will not be accepted.

HEALTH CONDITIONS**VETERINARIAN: Champ du Perier Equine Clinic****Vaccination****For equines over 1 years of age**

Equine flu vaccination is mandatory: the "vaccination" sheet should include a stamp from veterinarian who is not the owner of the animal.

3. For all horses whose primary vaccination was administered before 1st January 2013:

- a) Primary vaccination comprising two injections of flu vaccine separated by an interval between 21 and 92 days;
b) For boosters, the interval between two injections must not exceed twelve months.

4. For all horses whose primary vaccination was administrated after 1st January 2013:

- a) Primary vaccination comprising two injections of flu vaccine separated by an interval between 21 and 92 days;
b) Booster to be administered 5 months later: the interval between two injections must not exceed 6 months;
c) **For the annual booster, the interval between two injections must not exceed twelve months.**

In any case, the last injection must be done at least 7 days before you come to the exhibition.

For equines under 1 years of age

Equine flu vaccination is mandatory: the "vaccination" sheet should include a stamp from veterinarian who is not the owner of the animal.

A primary vaccination comprising two injections of flu vaccine separated by an interval between 21 and 92 days.

In any case, the last injection must be done at least 7 days before you come to the exhibition.

Equine Viral Rhinopneumonitis vaccination is recommended.

Unweaned foals

- Description, birth certificate or the covering certificate of the mare.
- **A mandatory electronic transponder.**

If any of the elements described are presented and are not correctly completed and up-to-date the horse will be refused admission to the exhibition.

Veterinary service

There will be a continuous veterinarian service during the opening hours of Equita' Lyon.

Emergencies will be ensured 24/24.

Any intervention will be at your expense.

As veterinary teams are at the disposal of all the horses present at the exhibition, please be aware that a veterinarian might not be immediately at your disposal on your arrival.

Thank you for your understanding.



SARL LOCABOXE
BP10 117 88801 VITTEL CEDEX
Tél : 03 29 08 83 92 / Fax : 03 29 08 89 63
Capital : 150000 euros-SIRET : 451 148 803 00047
TVA : FR86451148803
Siège social : Route de Saint Baslemont - 88800 LIGNEVILLE

août 2022

CONDITIONS GÉNÉRALES CHEVAL LIBERTÉ RENT

LA SIGNATURE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DU DEVIS OU DU BON COMMANDE AUQUEL ELLES SONT LIÉES

ARTICLE 1 : UTILISATION / CONDITION DU CONTRAT
LOCABOXE précise que son client est l'organisateur de la manifestation et que celui-ci s'engage à assurer l'information des utilisateurs sur la destination limitée de l'objet loué. Il est ainsi rappelé par le loueur que l'usage des boxes est interdit aux chevaux entiers et fortement déconseillé aux vaches nerveuses ou sensibles et que cet usage a un caractère précaire et temporaire n'assurant pas la sécurité du cheval mais sa protection contre les intempéries. Le loueur décline sa responsabilité pour ce qui peut ressortir du comportement des chevaux dans les boxes, lesquels chevaux doivent faire l'objet du contrôle et de la surveillance constante de leurs propriétaires, ce qui incombe à l'organisateur de leur signifier impérativement. En cas d'accident imputable au loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus. Le box est un équipement ayant pour objet de procurer un abri et n'a aucune autre fonction telle que contenir un équidé en garantissant sa sécurité propre laquelle n'est pas couverte par le loueur (ou le vendeur); l'équipement n'est pas par lui-même dangereux pour le cheval qui y demeure au calme mais il ne peut être de nature à empêcher, prévenir et garantir ses manifestations de violence et de nervosité (ruade, levade, appuis forcés, déplacements rapides, etc.), la résistance des matériaux, n'étant pas prévue pour cela, motif de la non garantie formalisée par la présente clause circonscrite à la destination du bien. Le locataire s'engage à installer et utiliser le matériel en "bon père de famille, conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence, à respecter les consignes d'utilisation et de sécurité, et à le maintenir constamment en bon état de marche. Il prend toute mesure utile pour que les règles de sécurité légales, réglementaires ou édictées par les constructeurs soient appliquées. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Sauf accord écrit de LOCABOXE, il n'est autorisé à utiliser le matériel que sur la zone initialement déclarée. Le locataire s'engage à formellement interdire la cigarette dans la zone dédiée aux boxes et à prévenir les cavaliers et public de cette interdiction par des affiches.

ARTICLE 2 : PRIX
Les prix s'entendent nets et sans escompte. Les prix obtenus sur devis sont valables 1 mois à compter de la date d'émission. Les prix définis le jour de la commande sont considérés comme un prix de vente fixe. Néanmoins, les tarifs sont révisables sans préavis suivant l'indice d'évolution au cours de l'année et les variations du cours du carburant. Tout box commandé est dû. Tout box monté est facturé à l'organisateur.

ARTICLE 3 : COMMANDE
Toute commande devra être accompagnée des présentes conditions et de la Fiche Concours signées par le responsable; ces informations permettant de définir le tarif de vente. Tout impératif (de jour, d'horaires de présence, etc.) devra être signalé et figurera sur le bon de commande selon la grille des tarifs et options. Le client devra fournir le nombre exact de boxes à monter le vendredi de la semaine précédant la manifestation, par fax ou email signé. De même, la quantité pour un concours ou une manifestation se déroulant en début de semaine devra être transmise au plus tard pour le mercredi avant le début de la manifestation.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE COMMANDE
Toute modification par le client des informations définies sur la Fiche Concours, remplie au moment de la réservation, devra être communiquée à LOCABOXE au plus tard 6 jours avant le début de la manifestation :
- Si ce délai de 6 jours n'est pas respecté, LOCABOXE peut remettre en cause la commande et ne pourra en aucun cas être poursuivi.
- Si ces informations s'avèrent fausses ou erronées, LOCABOXE pourra alors refacturer au client les frais supplémentaires éventuels occasionnés.
- Si des informations entraînant une modification de la commande, n'ont pas été signalées en temps voulu, le client s'expose à une majoration du double du montant d'un impératif signalé. (cf. grille tarifaire Starbox-On-Time)

ARTICLE 5 : DÉLAI
Le retard dans les délais (hors option Starbox-on-Time) ne peut donner droit à aucune indemnité ou pénalité, sauf convention expresse et écrite. Les délais de livraison sont prorogés de plein droit pour cause de force majeure ou arrêt des transports, incendie, inondation, et d'une manière générale toutes circonstances entraînant le chômage total ou partiel de nos usines ou de celles de nos fournisseurs. Les locations de longue durée sont soumises à un délai de livraison de 1 mois à compter de la réception du dossier de réservation complet et signé, du règlement et de la caution. Dans le cadre du service Starbox-on-Time, tout retard exceptionnel de LOCABOXE donnera lieu au dédommagement à hauteur du montant de l'option initialement retenue.

ARTICLE 6 : CONDITION DE POSE :
Le loueur n'est pas garant de l'état du terrain. Le client assure la réception, la vérification, la bonne conservation et la garde du matériel. En outre, sa présence est requise lors de l'arrivée des monteuses afin d'indiquer l'emplacement précis où doit se réaliser la prestation. Les zones de montage et démontage doivent être accessibles 24h/24. D'autre part, ces zones sont dégagées de tout obstacle sur un périmètre de 10 mètres minimum. L'accès est adapté aux poids lourds, super lourds et engins téléscopiques. Sauf accord spécifique :
- La zone de montage doit être accessible 10 jours avant le début de la manifestation pour l'acheminement du matériel et le début du montage.
- Le démontage intervient dans les 10 jours après la fin de la manifestation
- L'enlèvement du matériel sera effectué sous 15 jours.

Pour des raisons techniques, toute quantité de boxes inférieure à 44 boxes (starbox ou manuels) ou 76 boxes sous chapiteaux peut être amené à rester monté sur site pendant une durée de 15 jours après la fin de la manifestation. Toute immobilisation du véhicule pour les motifs exposés sera soumise à facturation à hauteur de 100 € HT par heure d'immobilisation. Toute dégradation au niveau du terrain et/ou du sol ne peut en aucun cas donner lieu à un dédommagement.

ARTICLE 7 : OBLIGATION DU LOCATAIRE (EXONÉRATION DE GARANTIE) :
Le terrain et le sol sont adaptés à l'hébergement d'équidés. Le locataire s'engage à fournir un terrain :
- Dont la surface est suffisante quant au montage complet de sa commande
- Présentant les qualités requises pour l'évolution des engins de levage (St) et accessible à des semi-remorques (30t), permettant ainsi l'installation de ce matériel.
L'absence de résistance du sol due au poids ou aux pneumatiques ne sera pas prise en compte. Au cas où le terrain s'avère trop petit pour le montage de la totalité de sa commande, le client s'engage à régler cette commande intégralement. Lors du montage, un terrain n'offrant aucun accès aux camions ou aux engins de manutention, fera l'objet d'une surfacturation en fonction des moyens mis en œuvre pour ce montage. En cas de conditions d'implantation spécifiques à respecter, le plan avec toutes les cotes nécessaires est à fournir à la commande. Le locataire se charge de la remise en état du terrain et des abords, une fois les boxes démontés. Dans le cas de l'option Eclairage, la prestation comprend la pose et l'installation, le raccordement au réseau principal restant à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ
Selon l'arrêté du 23.01.1985, Article 7 « Installation - résistance aux intempéries et risques divers », les dispositions applicables aux établissements de type CTS, Chapiteaux Tentes et Structures Itinérants, sont les suivants : l'établissement doit être évacué :
- Si la précipitation de neige dépasse 4 cms dans la journée ou l'accumulation n'a pu être évitée sur la couverture (par chauffage, déblaiement, etc.)
- Si le vent normal dépasse 100km/h.
- En cas de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public. Par principe de précaution, nous préconisons l'évacuation des boxes à partir d'un vent atteignant les 80 kms/h ou en cas de chute de neige.

ARTICLE 9 : ENTRETIEN & RÉPARATION
Le locataire est tenu de protéger le matériel contre toute dégradation et de le faire entretenir conformément aux normes du fabricant. Tout frais de réparation consécutif au défaut d'entretien lui incombant reste à sa charge. LOCABOXE ne peut être tenu responsable à l'égard du locataire ou des tiers des conséquences directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles, d'un arrêt de fonctionnement du bien loué, et n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE 10 : DOMMAGES
Les boxes sont livrés en l'état. Toute réclamation sur les dégradations éventuelles du matériel doit être faite à réception de chantier. La réparation de dommages (bâche coupée, porte arrachée, etc.) constatés au démontage des boxes est susceptible d'être facturée à l'organisateur, qu'ils soient le fait d'une mauvaise utilisation du locataire ou des utilisateurs.

ARTICLE 11 : ASSURANCE
Notre matériel est assuré en RC pendant le transport jusqu'à l'arrivée sur site. A partir du montage, pour la durée de la manifestation et jusqu'au démontage, le locataire est chargé de couvrir le matériel par une assurance qui lui est propre. Le client s'engage à couvrir, pour vol, perte, incendie, et tempête par l'intermédiaire de son assurance, l'ensemble du matériel laissé sur le lieu de montage à compter du jour de la livraison et jusqu'au jour du démontage. Si le client désire conserver les boxes pour une autre manifestation les conditions seront les mêmes mais le client devra de plus les assurer pendant la période entre ses manifestations.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION - ANNULLATION
En cas de Résiliation ou d'annulation, le locataire devra payer au loueur, et ce quelle que soit la raison de la résiliation ou de l'annulation :
- 50 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit plus de six semaines avant la date de montage prévue sur le présent devis.
- 100 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit moins de six semaines avant la date de montage prévue sur le présent devis.

ARTICLE 13 : GARANTIE
Nos fournitures sont garanties contre tout défaut de matière et vice de construction pendant la durée du contrat de location à compter de la mise à disposition, sauf dans les cas de négligence, mauvais entretien ou utilisation incorrecte de la part de tout utilisateur. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple en nos usines de pièces reconnues défectueuses sans indemnité d'aucune sorte pour main d'œuvre de démontage, remontage, immobilisation, frais de transport, etc. Seul excepté de la garantie les défauts dus à la mauvaise utilisation constatée du matériel. La perte, la disparition ou le vol de matériel sont exclues de toutes garanties. Les équipements, pièces détachées, éléments démontables sont exclus de toute garantie et facturés au prix de remplacement en cas de perte, vol ou

détérioration. Sont également exclus de toute garantie et constituent une cause de résiliation de plein droit du contrat aux torts du locataire les dégâts causés au matériel dans les circonstances suivantes :
- Inobservation des consignes d'utilisation et de sécurité, non-respect des prescriptions et interdictions, notamment non-respect des réglementations en vigueur,
- Utilisation par une personne non qualifiée ou sous influence éthylique ou narcotique ou autre que le locataire désigné au contrat,
- Utilisation à des fins illicites, anormale ou non conforme à la destination, négligence ou faute du locataire (manipulation hasardeuse, chute), vandalisme, incendie, action de l'eau, explosion, vent fort : à 100 km/h. En cas d'exclusion de garantie, toutes les conséquences du sinistre sont à la charge du locataire et facturées en intégralité. En cas de perte totale, le matériel est facturé selon la valeur indiquée à la commande du présent article.

ARTICLE 14 : PAIEMENT
Un chèque de la totalité du montant du devis est à envoyer à la réservation, encaissable avec le solde 3 jours après la fin de la manifestation. Le solde éventuel est à remettre en contre-remboursement à la livraison des boxes. En cas de montant initial dépassant la somme finale, un remboursement par chèque de la différence sera retourné au locataire. Les règlements par mandat administratif s'effectuent à hauteur de 30% à la commande et le solde à la livraison. Dans le cas de la location longue durée et de l'achat de boxes démontables d'occasion, les chèques (règlement et caution) sont à envoyer à la commande, avant tout départ de matériel. LOCABOXE se réserve le droit de ne pas procéder au montage des boxes supplémentaires en cas de non-règlement à la livraison.

ARTICLE 15 : CONTESTATION
En cas de contestation, les litiges seront de la compétence des tribunaux de Epinal.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES
Les présentes conditions générales sont valables nonobstant toutes clauses contraires de la part du client. Par accord tacite entre les deux parties, il est accordé à LOCABOXE le droit de réaliser au cours de l'événement un reportage photographique et de l'exploiter à sa convenance, notamment à des fins publicitaires et sans contrepartie.

ARTICLE 14 : EN CAS DE SPÉCIFIQUE
Les présentes clauses sont applicables de façon générale sauf convention dérogatoire rapportant certaines dispositions ci-dessus énoncées.
Devis établi sous réserve de réajustement et d'application d'une surtaxe carburant selon l'évolution des prix en fonction des dates de montage et de démontage.
L'offre est calculée en fonction des quantités demandées. Toute modification entraînera une réévaluation des prix.
Ce devis est établi sous réserve de disponibilité du matériel au moment de la réception du bon de commande, du bon accès au site de montage par poids lourd et de l'état du terrain.
Le client s'engage à mettre à disposition une zone pour le stockage des racks de transport à proximité du lieu d'installation et accessible par les engins de manutention utilisés pour le montage. Dans le cas contraire, un surcoût tarifaire serait appliqué.

SÉCURITÉ
Par principe de précaution, il est fortement conseillé de faire évacuer les boxes dès que le vent atteint 80 km/h ou en cas de forte chute de neige.

CAUTION
Un dépôt de garantie devra être remis avec la confirmation de commande.
Un PV d'état du matériel sera dressé après montage avec l'organisateur et un PV de restitution devra être signé par le locataire lors du démontage. Dans l'hypothèse de désordres survenus pendant la période de location, la facture correspondant aux frais de réparation devra être intégralement honorée avant restitution du dépôt de garantie et à défaut, une mise à l'encaissement de la garantie interviendra avec restitution de la différence s'il y a lieu.
Caution à régler à la commande
jusqu'à 100 boxes = 1 000,00 €
de 100 à 200 boxes = 2 000,00 €
+ de 200 boxes = 4 000,00 €
L'étiquetage des boxes doit se faire dans l'emplacement prévu à cet effet. Un surcoût de 10,00€/box pourra vous être facturé pour frais de nettoyage.
Plan d'implantation à fournir à la commande (obligatoire)

CE DEVIS NE CONSTITUE PAS UNE RÉSERVATION.

Si ce devis répond à votre attente, merci de bien vouloir nous le retourner accompagné des conditions générales de locations signées, de la fiche de renseignement, de votre plan d'implantation et de votre règlement pour prise en compte de votre commande.

La validation du dossier de location devra nous être transmise **AU PLUS TARD 6 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DU MONTAGE.**

Dès réception de ces éléments, un bon de commande vous sera envoyé. Le retour du bon de commande signé est obligatoire pour validation de la commande.
La quantité définitive de boxes devra nous être transmise 5 jours ouvrés avant début du montage.
Merci de faire paraître l'information au B.O et sur les différents documents de promotion de votre manifestation afin de sensibiliser les cavaliers à faire leur réservation de boxes à temps. Au-delà de cette date, nous ne pourrions pas vous garantir les conditions commerciales et la disponibilité du matériel.

Relève d'identité bancaire / Bank details statement
BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
SIE LOCABOXE - ROUTE DE SAINT BASLEMONT - 88800 LIGNEVILLE - FRANCE
Domiciliation/Paying Bank: CAE NANCY
IBAN: FR76 1470 7000 2009 0210 1986 546 / BIC: CCBFRPPMTZ

Code Banque Code Guichet N° du compte Clé RIB
14707 00020 09021019865 46